

ARRETE PORTANT ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE MUTATION
de M _____, (grade) _____

Le Maire (*Le Président*) de _____,

- VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
 - VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
 - VU la demande écrite présentée par M _____, employé en qualité de _____ pour sa mutation auprès de la commune de _____ à compter du _____ ;
 - VU l'arrêté de _____ (autorité territoriale) nommant M _____ par mutation en qualité de _____ à compter du _____ ;
- Considérant qu'il peut être donné satisfaction cette demande ;

A R R E T E

- ARTICLE 1er** : La demande de mutation de M _____ auprès de la commune de _____ est acceptée à compter du _____ en qualité de _____.
- ARTICLE 2** : M _____ bénéficiera de ses droits aux congés annuels.
- ARTICLE 3** : L'intéressé(e) cessera d'exercer ses fonctions à la commune de _____ et sera radié(e) des cadres à compter du _____.

- ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

- Transmis au représentant de l'Etat
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à, le,
Le Maire (*ou le Président*)

Le Maire (*ou le Président*),
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le

Signature de l'agent :